



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prothésistes dentaires

Question écrite n° 47579

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les aspirations des prothésistes dentaires. Ils souhaitent, comme le recommande le Conseil national de la consommation, pour assurer la pérennité de leur profession mais aussi la qualité et la sécurité dont les patients ont besoin : l'interdiction des métaux ou alliages non précieux présumés dangereux ; l'information au patient sur la nature de la prothèse, sa composition, son origine de fabrication, le coût global ; la remise au patient de la copie de la facture du laboratoire. L'application de ce dispositif mettrait le patient dans une situation de choix réels. En effet, actuellement, 20 % des prothèses dentaires sont fabriquées dans des pays à faible coût de main d'œuvre et ce sans aucune information des assurés sociaux. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires à la production de qualité et l'utilisation dans la sécurité des prothèses dentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47579

Rubrique : Matériel médico-chirurgical

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 357